

Conventions de style du label «QualiPE»

Janvier 2014

Sommaire

Avant-propos

<u>L'essentiel sur le label «QualiPE»</u>	3
---	---

Généralités

1.1 <u>Le logo</u>	5
1.2 <u>Les diverses versions du logo</u>	6
1.3 <u>La marge protégée</u>	7
1.4 <u>Utilisations non autorisées</u>	8
1.5 <u>Les couleurs</u>	9
1.6 <u>Les polices de caractères</u>	10

Utilisation

2.1 <u>Papier à lettres</u>	12
2.2 <u>Carte de visite</u>	13
2.3 <u>Bloc-notes A5</u>	14
2.4 <u>Enveloppe C5 à fenêtre à gauche</u>	15
2.5 <u>Enveloppe C5 à fenêtre à droite</u>	16
2.6 <u>Enveloppe C5 sans fenêtre</u>	17
2.7 <u>Enveloppe C4 à fenêtre à gauche</u>	18
2.8 <u>Enveloppe C4 à fenêtre à droite</u>	19
2.9 <u>Enveloppe C4 sans fenêtre</u>	20
2.10 <u>L'autocollant</u>	21
2.11 <u>Site internet et communications électroniques</u>	22

Avant-propos

Le label QualilPE se veut le garant de la qualité des structures d'accueil de jour de l'enfance en Suisse. Toute institution certifiée témoigne de la qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance. Le label QualilPE met en valeur la qualité et assure la transparence. Une image claire et unitaire contribuera à la crédibilité du label. Ce manuel recense toutes les directives à respecter pour employer correctement et de manière cohérente le logo QualilPE.

En faisant preuve de constance dans l'application de ces directives, chacun contribuera de manière cruciale à renforcer l'image de QualilPE.

Les directives consignées dans ce guide de rédaction ont valeur d'obligation.
Pour toute question merci de contacter:

Cornelia Puhze
Direction du programme QualilPE
qualikita@kibesuisse.ch

1.1 Le logo

Le logo témoigne de la qualité dans les structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance et distingue celles qui l'arborent. Visuellement, il rappelle à la fois un certificat d'excellence et une sorte de bulle de bande dessinée. Sa couleur orange en souligne la valeur de signal et le rend visible de loin. Le logo doit absolument avoir une largeur minimale de 35 mm et s'accompagner de la légende «Une initiative de kibesuisse et Jacobs Foundation». Il ne peut apparaître sans cette légende.



Toujours représenter le logo avec sa légende

Une initiative de kibesuisse et Jacobs Foundation



Important

La largeur minimale obligatoire du logo est de 35 mm. Le logo est toujours représenté avec sa légende.

1.2 Les diverses versions du logo

Le logo existe en couleurs comme en noir et blanc. Toutefois, cette dernière version ne doit être utilisée qu'exceptionnellement (par ex. fax).



Une initiative de kibesuisse
et Jacobs Foundation

Couleur



Une initiative de kibesuisse
et Jacobs Foundation

Noir et blanc

Important

Lorsque c'est possible, toujours utiliser le logo en couleur Pantone. La version noir et blanc ne doit être apposée que dans des cas exceptionnels.

1.3 La marge protégée

Le logo n'est utilisé qu'en respectant la marge protégée définie. Celle-ci garantit une distance minimale entre le logo et le texte ou les images, afin de conserver son impact visuel.

7



1.4 Utilisations non autorisées

Le logo ne peut être apposé qu'en veillant au respect de ses proportions.
Toute déformation et tout usage sur un fond non uniforme sont à proscrire.
Le logo ne peut être utilisé sans sa légende.

8



Le logo ne doit pas être étiré dans le sens de la largeur.



Le logo ne doit pas être étiré en hauteur.



La couleur du logo ne doit pas être modifiée.



Le Logo ne doit pas être apposé sur un fond non uniforme.

1.5 Les couleurs

La couleur orange a valeur de signal, rend le logo visible de loin et exprime aussi un message fort. Dès que possible, il convient d'utiliser le logo en couleur Pantone.

9

PANTONE Orange 021	80%	60%	40%	20%
CMYK 0 / 50 / 100 / 0	80%	60%	40%	20%
RGB 242 / 148 / 0	80%	60%	40%	20%
RGB, HEXADÉCIMAL #f29400	80%	60%	40%	20%

Important
Les nuances de la couleur ne doivent être utilisées qu'en cas exceptionnel (par ex. tableau dans une brochure).

1.6 Les polices de caractères

La police Helvetica, clairement lisible, est la police de base pour tout type d'imprimé. Les variantes Bold et Light permettent de créer des contrastes supplémentaires. Pour une utilisation avec un logiciel Office ou sur internet, utiliser la police système Arial.

Helvetica pour supports imprimés

Helvetica Neue Light

abcdefghijklmnopqrstuvxyzABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
,.-;_ÖÄ\$ÉÀ£¨Ü!È^`?§°+*Ç%&/()=«»...-¶Æø'Š'ž#}{|][Ç#± 1234567890

Helvetica Neue Bold

abcdefghijklmnopqrstuvxyzABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
,.-;_ÖÄ\$ÉÀ£¨Ü!È^`?§°+*Ç%&/()=«»...-¶Æø'Š'ž#}{|][Ç#± 1234567890

10

Arial pour l'utilisation avec Office ou sur internet

Arial Regular

abcdefghijklmnopqrstuvxyzABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
,.-;_ÖÄ\$ÉÀ£¨Ü!È^`?§°+*Ç%&/()=«»...-¶Æø'Š'ž#}{|][Ç#± 1234567890

Arial Bold

abcdefghijklmnopqrstuvxyzABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
,.-;_ÖÄ\$ÉÀ£¨Ü!È^`?§°+*Ç%&/()=«»...-¶Æø'Š'ž#}{|][Ç#± 1234567890

2.1 Papier à lettres

Sur papier à lettres, le logo doit toujours apparaître en bas à droite et au format défini, en respectant les distances prescrites. Si, du fait de cette règle, l'adresse préindiquée sur le papier à lettres empiète sur la marge protégée, il convient de repositionner l'adresse.

12

Important

Le logo doit obligatoirement apparaître près du bord inférieur droit du papier, en tenant compte de la marge protégée (voir point 1.3).

Le logo présente une largeur minimale de 35 mm. La marge protégée doit être respectée dans tous les cas.

Muster Kita

Herr
Hans Muster
Musterstrasse 12
1234 Musterstadt

Musterstadt, im September 2013

Gilla est omni incolunt in partes tres important

Sehr geehrte Damen und Herren

Tatem veles susdandion pro blaborum am, am volupti doloreh endioss itatin cum eligenda nus dolupit atquatincil eius es aut velitatur arumqui sus, aut et faccullore cusdaepa natur sam laborum nulp quae nos nonse velitios adi alia coratus aut aut illab ius arum quaestiae oditaepudi vel idus rem facearumquis et dolupta vendam fugit offic conem. Ut quibus minci volecer upturiamem vel illit aut harum harchil ipid moles earumque perrum idiam liatem quos molupta tiusciuritis asi pelle cone et magnimustium alici odi dit, quia consequer volorum faccus aut quamusc.

Dust mos pelictendae saecta volumqui aut labor si doluptatio illant aut aut ut rem et aut estius estia vendeni hici dus mol laces eatque nestia ipsus rematem et a sum sa quae eaquanti qui accuptatur adi delest, siminctat undam hariam landi aut latus, officto molorem nonseque pror si nihil iduci aut pla quam es dolupic tem reiciet omnia vendio. Ullaboro od mil laut ex esequi comnihicidis reriarem. Nequibus, quos volut que poribus dentio endi incto cus.

Equodio nsequamus adi ullut inctemped quid ea cus quas earit qui quodisi tionseces erovidessi doluptas sigilla quidelis eos mincientis pore aliquisqui nus is quamus vendes et ex elesti coriatium que prae et offic tem quis quas non re volori verrum quatibusa volora.

Freundliche Grüsse



Hans Muster
Muster Kita

Muster Kita • Musterstrasse 12 • 1234 Musterstadt
Telefon 012 345 67 89 • info@muster-kita.ch • www.muster-kita.ch



Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

15 mm

15 mm

2.2 Carte de visite

Le logo est apposé sur le verso de la carte de visite.

13



Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

6 mm

6 mm

Important

Le logo est toujours apposé sur le verso de la carte de visite de l'institution. Le logo doit obligatoirement apparaître du côté droit.

Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

Exception

La marge protégée n'est pas à respecter obligatoirement ici.

2.3 Bloc-notes A5

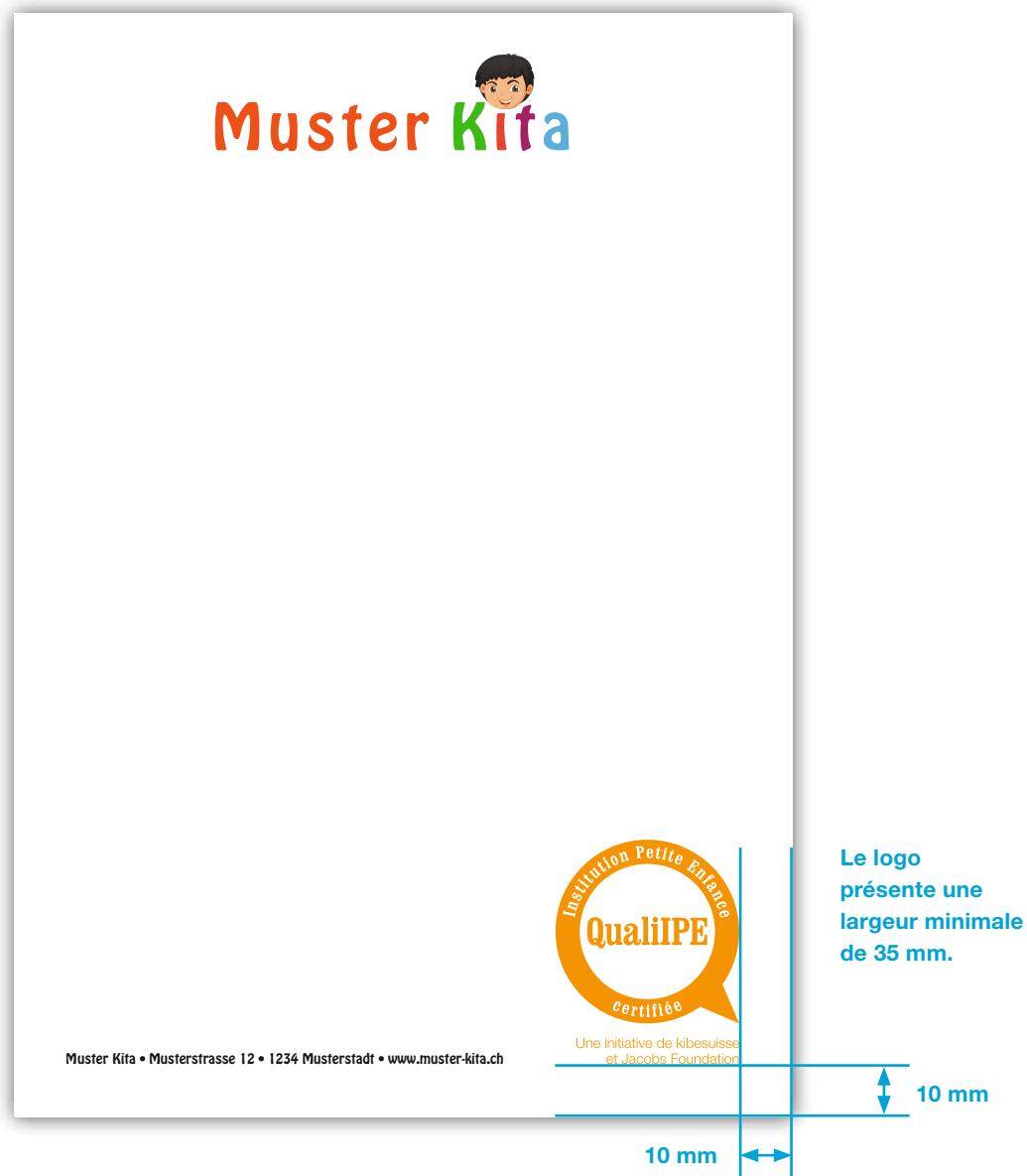
Comme pour le papier à lettres, le logo est apposé en bas à droite.

14

Important

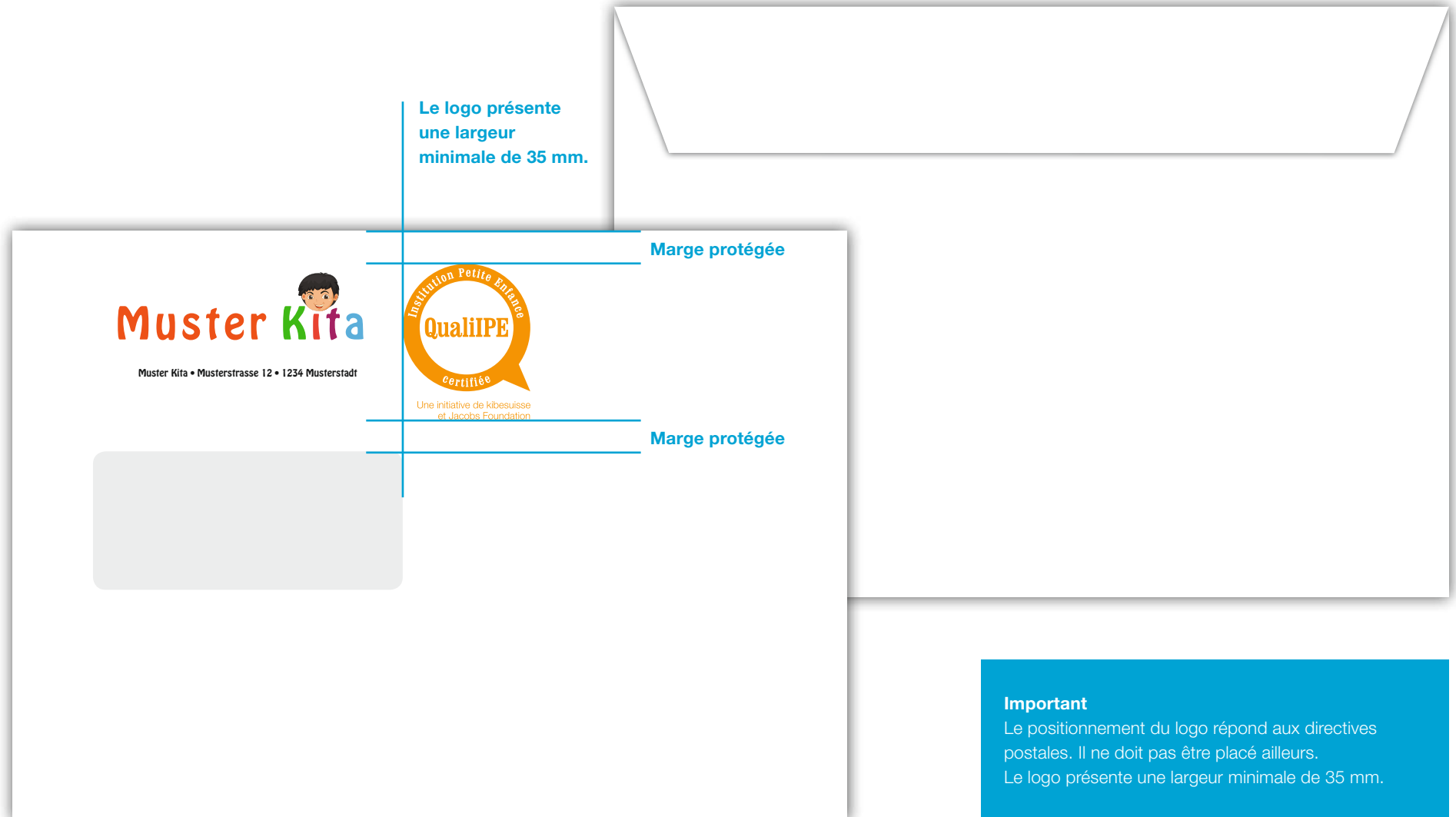
Le logo doit obligatoirement apparaître près du bord inférieur droit du papier, en tenant compte de la marge protégée (voir point 1.3).

Le logo présente une largeur minimale de 35 mm. La marge protégée doit être respectée dans tous les cas.



2.4 Enveloppe C5 avec fenêtre à gauche

Le logo apparaît à droite du logo de la structure d'accueil, tout en respectant absolument les règles postales.



15

2.5 Enveloppe C5 avec fenêtre à droite

Le logo apparaît à droite du logo de la structure d'accueil, tout en respectant absolument les règles postales.

Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.



Important

Le positionnement du logo répond aux directives postales. Il ne doit pas être placé ailleurs.
Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

2.6 Enveloppe C5 sans fenêtre

Le logo apparaît à droite du logo de la structure d'accueil, tout en respectant absolument les règles postales.

Positionnement du logo:
prière de suivre les indications
du point «2.4 Enveloppe C5
avec fenêtre à gauche»

**Le logo présente
une largeur
minimale de 35 mm.**

Marge protégée

Muster Kita

Muster Kita • Musterstrasse 12 • 1234 Musterstadt



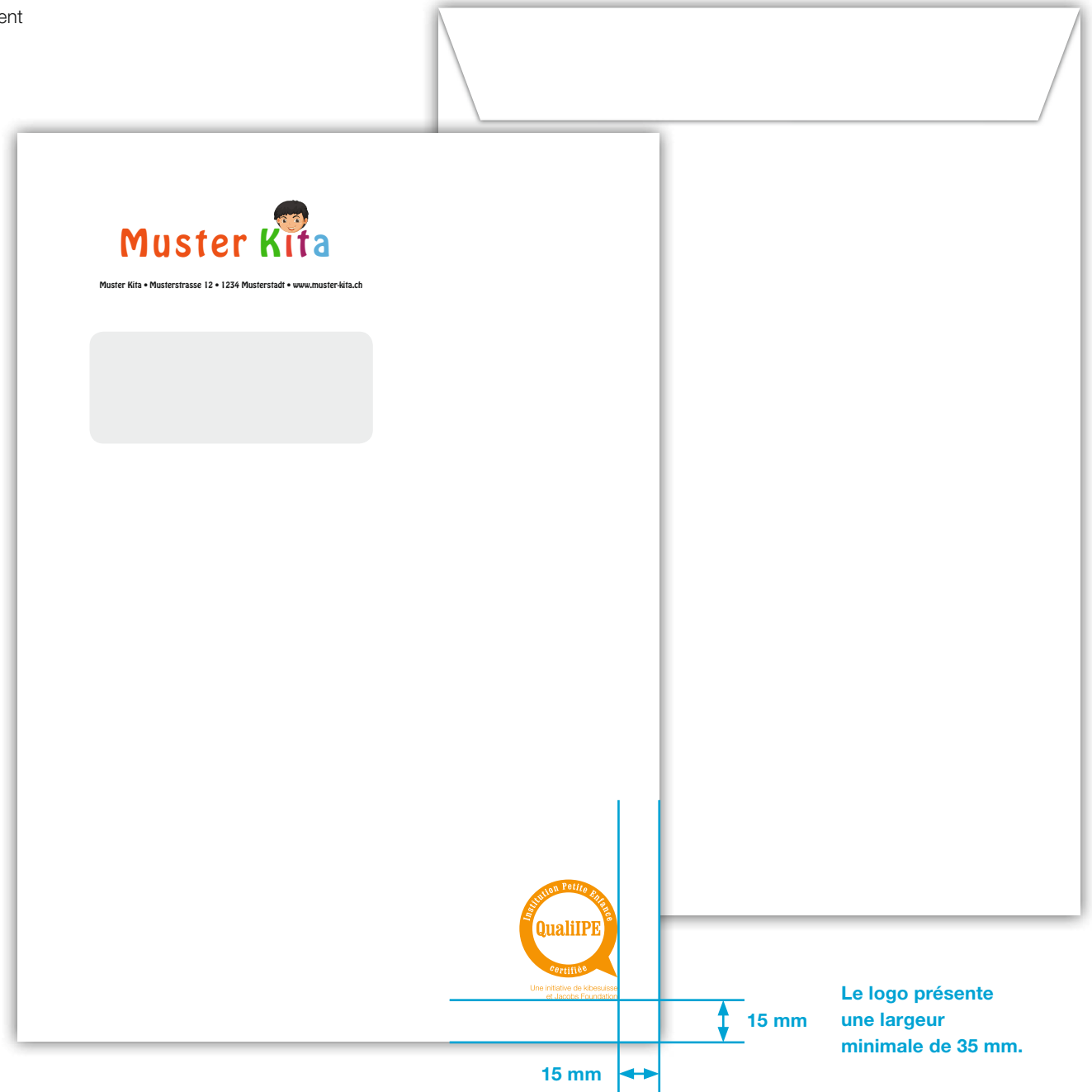
Une initiative de kibesuisse
et Jacobs Foundation

Important

Le positionnement du logo répond aux directives postales. Il ne doit pas être placé ailleurs.
Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

2.7 Enveloppe C4 avec fenêtre à gauche

Le logo apparaît en bas à droite, en respectant absolument les règles postales.

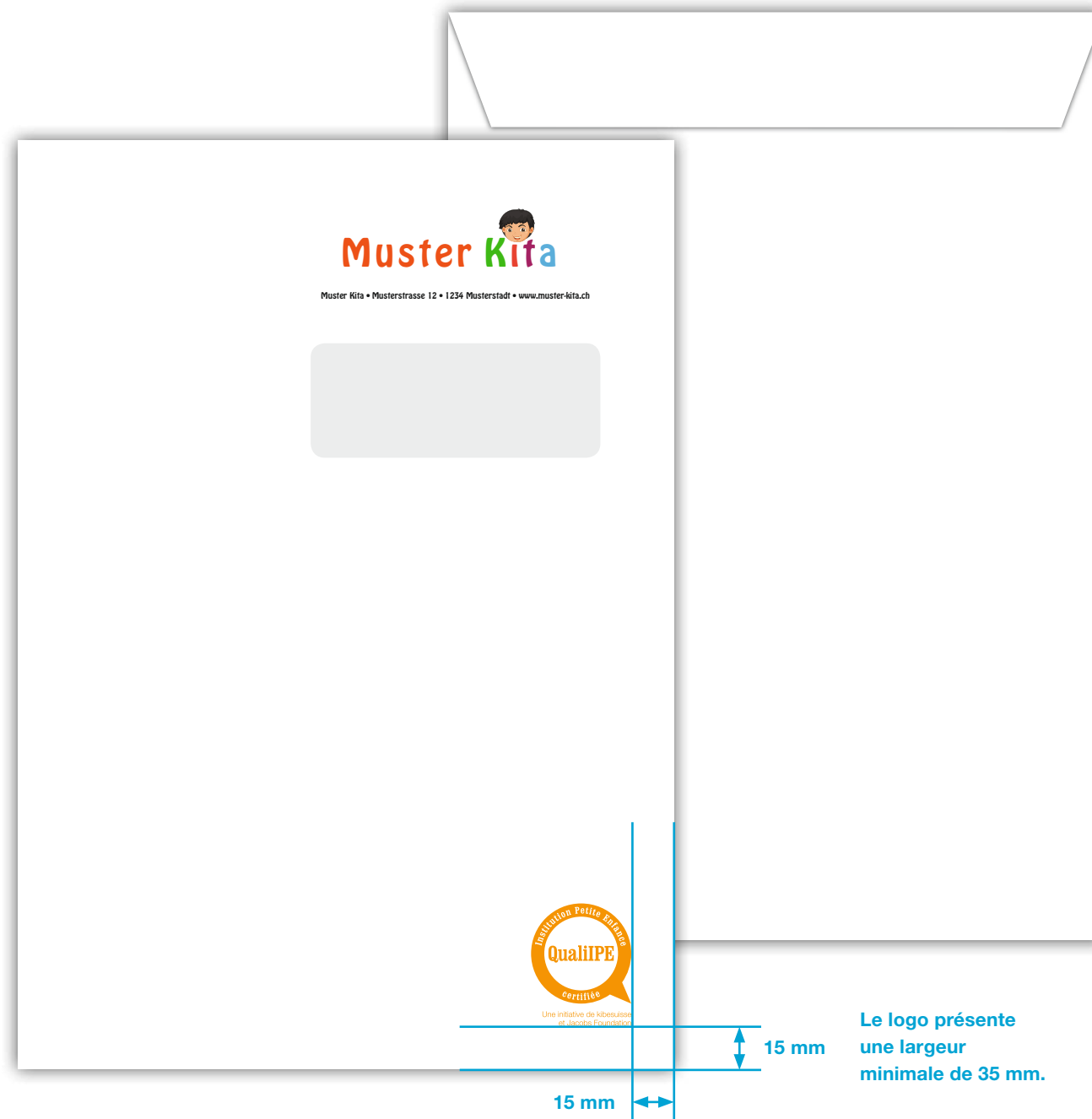


Important

Le positionnement du logo répond aux directives postales. Il ne doit pas être placé ailleurs. Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

2.8 Enveloppe C4 avec fenêtre à droite

Le logo apparaît en bas à droite, en respectant absolument les règles postales.



Important

Le positionnement du logo répond aux directives postales. Il ne doit pas être placé ailleurs. Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

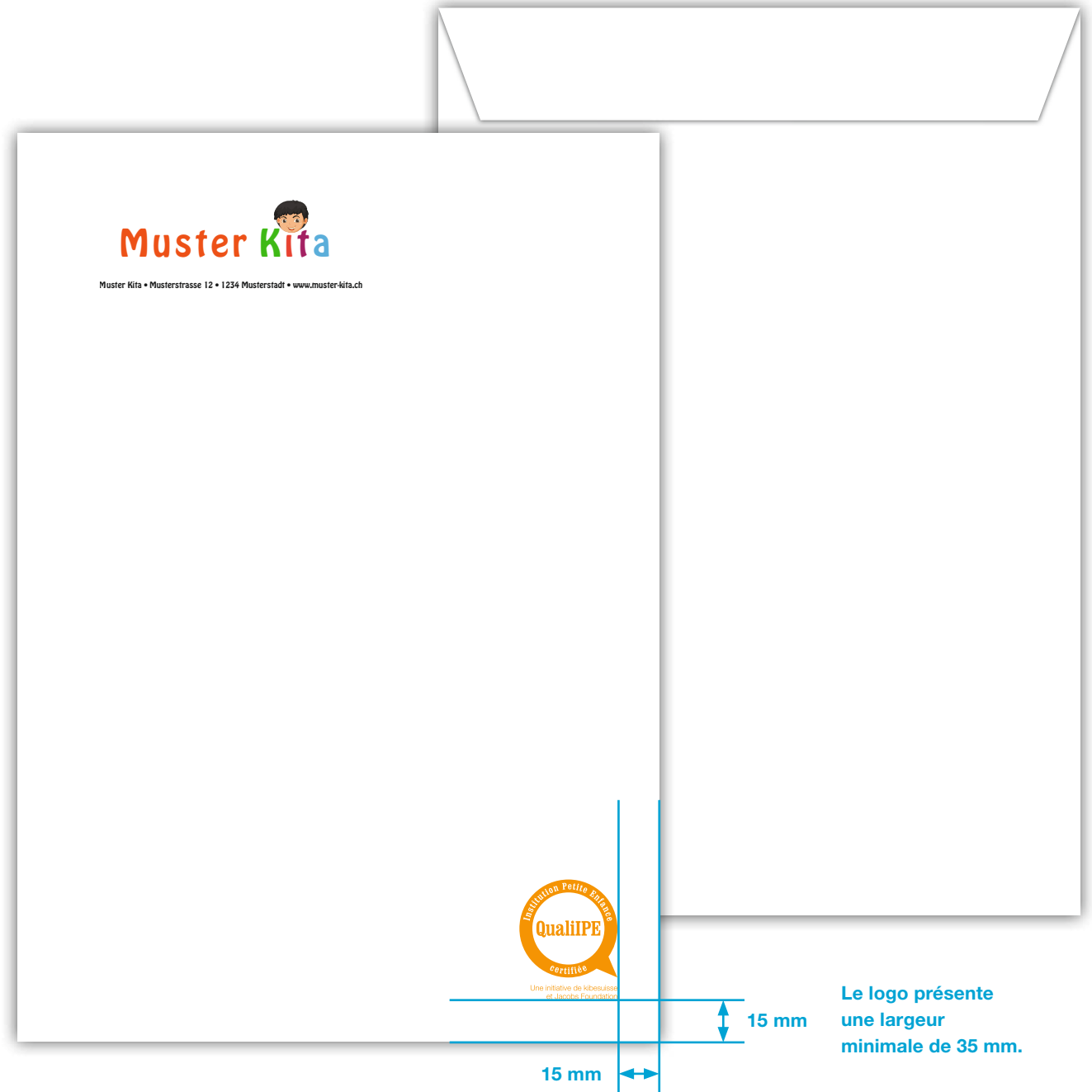
2.9 Enveloppe C4 sans fenêtre

Le logo apparaît en bas à droite, en respectant absolument les règles postales.

20

Important

Le positionnement du logo répond aux directives postales. Il ne doit pas être placé ailleurs. Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.



Le logo présente une largeur minimale de 35 mm.

2.10 L'autocollant

L'autocollant distingue l'institution en y apposant le label de qualité visible même depuis l'extérieur. Il convient par conséquent de l'appliquer à un endroit bien étudié et si possible à hauteur des yeux.

Il convient de n'utiliser qu'un seul autocollant par site, placé sur la porte d'entrée de la structure d'accueil.



Une initiative de kibesuisse
et Jacobs Foundation

L'étiquette autocollante



Important

L'autocollant doit être apposé
seulement à un emplacement bien
visible et sur un fond uniforme.

2.11 Site internet et communications électroniques

Il convient de respecter la marge protégée autour du logo (voir point 1.3) également sur une page web, dans la signature d'un e-mail ou sur des bulletins d'information. Le logo ne peut être utilisé qu'en référence à des institutions certifiées.

Exemple: un organisme est responsable de 3 structures d'accueil, dont une seule est certifiée. Toutes ces institutions sont présentées sur le site internet de l'organisme porteur. Le logo ne doit pas apparaître sur la page d'accueil du site, mais seulement sur la page réservée à la structure d'accueil certifiée afin d'éviter toute confusion et montrer clairement que seule celle-ci dispose du certificat. Si toutes les structures d'accueil dépendant d'un organisme sont certifiées, le logo peut être apposé sur toutes les pages.

